

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE.

Du mercredi 9 au mardi 15 décembre 1891 inclus.

BÂTIMENTS DE GUERRE ENTRÉS.

13 décembre. Goël. de la station locale *Taravao*, commandée par M. Dèzes, lieutenant de vaisseau, venant des Iles-Sous-le-Vent.

BÂTIMENTS DE COMMERCE ENTRÉS.

9 décembre. Goël. française *Bobora*, patron Buchin, venant de Borabora.
 10 décembre. Côte française *Gabrielle*, cap. Andron, venant de Fakarava.
 11 décembre. Côte *Totara*, patron Teriifaatau, venant de Huahine.
 11 décembre. Côte *Mary*, patron Ebb, venant de Raiatea.
 11 décembre. Côte *Diamant*, patron Piu, venant de Raiatea.
 13 décembre. Goël. anglaise *Beagle*, cap. Martin, venant de Honolulu en 32 jours; 2 passagers: MM. Bloom et Douglas, anglais.
 15 décembre. Vapeur anglais *Richmond*, cap. Scott, venant d'Auckland; 2 passagers: MM. Labat de Lambert, français.

BÂTIMENTS DE GUERRE SORTIS.

(Néant.)

BÂTIMENTS DE COMMERCE SORTIS.

13 décembre. Goël. française *Bobora*, patron Buchin, allant à Raiatea.
 14 décembre. Côte *Mary*, allant à Raiatea.
 14 décembre. Côte *Diamant*, allant à Raiatea.
 15 décembre. Goël. *Niuroahiti*, allant à Makatea.
 15 décembre. T.-M.-Goël. *City of Papeete*, cap. Berude, allant à San Francisco; 2 passagers: MM. Fauret, enseigne de vaisseau, français et Cullicot, américain.

ANNONCE JUDICIAIRE

(Insertion faite en vertu de l'art. 32 du décret 28 novembre 1866.)

Par exploit du ministère de Grélot, huissier à Papeete, en date du 11 décembre courant, signifié à la requête du Procureur de la République près les tribunaux de Papeete, assignation a été donnée au sieur Turihara a Tane, matelot, sans résidence ni domicile connus, à comparaître le 19 décembre courant, à 2 heures du soir, par devant le tribunal correctionnel de Papeete séant dite ville au Palais de justice, comme prévenu d'avoivre à Papeete, le 2 avril 1891, été trouvé en état d'ivresse manifeste dans un lieu public; d'être en état de récidive légale ayant été condamné deux fois en simple police pour le même fait dans le ressort du tribunal de Papeete depuis moins de douze mois, délit prévu et puni par l'article 2 de la loi du 23 janvier 1873. 63

ANNONCES

EMPRUNT A LA GROSSE

ENVIRON 20,000 FRANCS.

Bottomry bond.

Le capitaine du trois-mâts-barge Norvégien *Morgenro'den*, de Grimstad, désire emprunter à la grosse une somme d'environ 20,000 fr., ledit navire venant de Guayaquil a destination de Lisbonne à ordres.

The master of the Norwegian bark *Morgenro'den*, coming from Guayaquil and bound to Lisbon for orders, wishes to obtain a sum of about 4,000 dollars, on bottomry.

Les soumissions cachetées doivent être adressées au consulat de Suède et Norvège avant le 19 décembre à 2 heures de l'après-midi.

Sealed offers must be addressed to the Swedish and Norwegian consul before the 19th of december at 2 P. M.

A. JONASSEN.

Capitaine du Trois-mâts-Barque *Morgenro'den* Capt of the Norwegian bark *Morgenro'den*.

M^e René HOLOZET, Commissaire-priseur, vendra à l'avenir, aux enchères publiques, tous les premiers samedis du mois, SAUF RÉQUISITION EXPRESSE. — Prière de s'adresser à M^e René Holozet, place de la Cathédrale, ancienne étude de M^e A. Holozet, avocat-défenseur.

Toute réquisition, vu la déclaration à faire au service de l'Enregistrement, devra être déposée, au plus tard, la veille du jour fixé pour la vente. 53-12-7

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 3 au 9 décembre 1891.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE dans les 24 heures	VENTS
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	6 heures du matin	1 heure du soir	Moyenne	Moyenne de la journée		
3 déc.	762.6	0.2	23.0	28.6	25.8	24.7	0.003	N E
4.....	763.0	0.1	23.0	28.4	25.7	24.6	0.004	N E
5.....	763.2	0.2	23.2	28.8	26.0	24.9	»	N N E
6.....	762.5	0.2	23.6	28.6	26.1	24.7	»	»
7.....	761.5	0.4	23.0	28.8	25.9	24.7	0.016	»
8.....	762.0	0.3	24.0	29.0	26.5	24.9	0.005	»
9.....	762.8	0.2	23.8	29.0	26.4	25.1	»	»

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faape raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaité raa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaité mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaité hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faataa raa i te mahana e tairuru ai

Par le district de Afareaitu (Moorea) — E te mataelnaa ra no Afareaitu (Moorea).

Te fenua ra o Putiare.	Te taata ra o Ruea a Ruea.	8 no novema 1888.	Te taata ra o Teriioereite-maomao, e tia i Afareaitu (Moorea).	20 no novema 1891.	15 no tenuare 1892.
Te fenua ra o Tetuira.	Te vahine ra o Teihotu a Teraimateata e te taata ra o Viria o Teraitoatea.	id.	id.	id.	id.